

Devis : Association des Retraités de l'ILL

**** SAINT ANTOINE L'ABBAYE ****

VENDREDI 02 OCTOBRE 2026

Etat du dossier Options placées auprès de tous les prestataires.

1^{er} point le 19/06/2026

Date d'option le 10/09/2026

09H00 Site ILL, 71 av des Martyrs GRENOBLE.

10H00 Visite commentée d'une exploitation agricole bio spécialisée dans la Noix de Grenoble et de son atelier de transformation fermier. Découverte de la ferme et de ses diverses installations permettant le travail des nucicultures et de l'atelier de la maitresse des lieux où l'on transforme en produits gourmands les cerneaux de la ferme. Des explications sur la pressée d'huile de noix vous seront également apportées. Cette découverte gourmande s'achèvera inmanquablement par un moment d'échanges et de **dégustation des produits du moulin et de la ferme** : huile de noix, farine de noix, biscuits aux noix, cerneaux caramélisés, pâte à tartiner aux noix, cerneaux apéritifs, préparation pour moelleux aux noix...

12H00 Déjeuner réservé.

14H45 Arrivée au parking en bas du village de St Antoine l'Abbaye.

Prévoir petite marche en montée pour accéder à l'église envi 300 m.

15H00 Visite guidée (1H30) de l'église à St Antoine l'Abbaye et de l'église où reposent les reliques de St Antoine l'égyptien. Votre guide vous contera l'histoire exceptionnelle des lieux qui ont vu passer des milliers de pèlerins et de malades venus vénérer les reliques du Saint en espérant un miracle en matière de guérison. Vous déambulerez à travers les ruelles pittoresques puis vous accèderez à la magnifique église gothique, choisie en 2023 par le loto du patrimoine de la mission Stéphane Bern pour aider à sa restauration.

Petit temps libre en fin de visite dans la cour abbatiale où vous pourrez continuer votre découverte de façon personnelle autour de l'église ou dans les ruelles du village...

Pour les groupes sans difficultés de marche, possibilité d'étendre la visite à 2H avec le village médiéval

16H30 Fin de nos prestations.

Bon à savoir : Les autocars ne sont pas autorisés à accéder devant l'abbaye, la visite emprunte des ruelles pavées et est non accessible aux personnes à mobilité réduite.

17H45 Site ILL, 71 av des Martyrs GRENOBLE.

Horaires non contractuels, l'ordre des visites est susceptible de varier pour des raisons techniques et de disponibilités.

SAINT ANTOINE L'ABBAYE
Élu en 2023 par le loto du patrimoine
de la mission Stéphane Bern pour la
restauration de l'église
Élu en 2025
« Village préféré des français »

**Merci de choisir un menu unique
pour l'ensemble du groupe**
Incluant tous 1 bouteille de vin pour 4 et café
Kir de bienvenue offert

Menu 1

Assiette Océane
(Crevettes, saumon fumé œufs de lumps)

Paupiette de veau sauce chasseur
Gratin dauphinois et légumes de saison

Fromage

Panna cotta fruits rouges ou Ile Flottante

Menu 2 +2.50 €

Salade Régionale
(Caillette, noix, Ravioles frits, crudités de saison)

Suprême de pintade sauce forestière
Gratin de Ravioles

Fromage

Panna cotta fruits rouges ou Ile Flottante

** menu non contractuel. Soumis à l'approvisionnement et aux disponibilités du restaurateur.*

Tarifs 2026

Tout changement de date nécessitera une nouvelle cotation

De 45 à 53 personnes : 68.50 €

De 40 à 44 personnes : 72.50 €

De 35 à 39 personnes : 73.50 €

De 30 à 34 personnes : 80.00 €

De 25 à 29 personnes : 86.50 €

De 20 à 24 personnes : 99.50 €

CE PRIX COMPREND

- Le transport en autocar de tourisme
- le déjeuner,
- boissons comprises.
- Les visites mentionnées au programme
- **La copie du carnet de route détaillé envoyé à la compagnie de transport pour la bonne réalisation du voyage (timing, accès...).**

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les dépenses d'ordre personnel.
- Les assurances.

GRATUITÉS :

+ 1 pour 30 clients payants, soit la 31ème place offerte (1 gratuité client maximum par car)

Options proposées

option résiliation : 4 €

Permettant le remboursement en cas d'annulation,
déduction faite des frais de dossier de 10 € par personne
et du coût de la présente prime d'assurance.

Assurance assistance rapatriement : 2 €

Conditions Réservation :

Acompte de 30% à la confirmation. Solde à réception de facture.
Date d'impression du programme : 17/06/2026

Devis gratuit valable : 1 mois, pour 1 seul autocar.
si plusieurs autocars nous consulter

BON A SAVOIR

- Menu sous réserve de modification par le restaurateur.
- L'ordre des visites est susceptible d'être inversé pour des raisons techniques.
- Dans un souci de confort pour l'ensemble du groupe, merci de bien prendre en compte la faisabilité du programme pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés de déplacement.
- Allergies alimentaires individuelles : à signaler au moins 15 jours avant la venue du groupe. Certains restaurateurs ne font pas de cas par cas le jour même.

*Tarifs sous réserve de hausse imprévisible de la part de nos prestataires : restaurateurs, sites de visites, bateaux, trains, guides, transport....
Devis gratuit*

Conditions d'annulation

Annulation d'individuels au sein d'un groupe

- A + de J-8 : pas de frais retenus
- Entre J-7 et J-4 : 1 tolérance de 2 absents est accordée, au-delà chaque absent supplémentaire se verra facturer du montant du forfait.
- Entre J-3 et le jour de la prestation : 100 % de frais.

Annulation de la totalité du groupe

- entre J-21 et J-15 : 50% par personne
- entre J-14 et J-4 : 75 % par personne
- entre J-5 et le jour de la prestation : 100 % par personne

En cas d'annulation : - Frais de dossier : 10 €.

- lorsque l'assurance a été souscrite, le montant des primes d'assurances est non remboursable.

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGES A FORFAIT

ANNEXE 1 PARTIE A

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Isalp'Tours et ses partenaires organisateurs seront entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Isalp'Tours dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements. Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme.

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix de la matière première pour les repas, le coût du carburant, la TVA...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat.

Le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiées.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Au cas où l'organisateur ou le détaillant deviendrait insolvable après le début du forfait ; Isalp'Tours a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST association professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme APST. 87- 89, rue La Boétie 75008 PARIS –info@apst.travel TEL,01 44 09 25 35 si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'Isalp'Tours.